

SYNDICAT DES INTERCOMMUNALITES DE LA VALLEE DU THERAIN

**Réunion du 03 décembre 2024
COMPTE RENDU**

Le mardi 03 décembre 2024 à 18h30 s'est réuni le Conseil Syndical sous la Présidence de Mr Jean-Louis VANDE BURIE.

Etaient présents :

CA du Beauvaisis	<u>Titulaires</u> : CANDILLON Catherine, CORDIER Dominique, GAUDISSERT Henry, HAEZEBROUCK Patrice, JACQUES Marie-Manuelle, MATURA Yannick, PAILLART Jean-Charles, VANDE BURIE Jean-Louis <u>Suppléant</u> : DEVILLERS Marie-Claude
CC Thelloise	<u>Titulaires</u> : ARNOLD Alain, CABORDEL Hubert, DEVOOGHT Alain, GAUVIN Christelle, HEDIN Bernard, VONTHRON Patrick
CC Pays du Clermontois	////////////////////////////////////
CA Creil Sud Oise	<u>Titulaire</u> : GALLIEGUE Raymond
CC Picardie Verte	<u>Titulaires</u> : BIZET Franciane, CORDIER Franck, INGLARD Laurent, JUMEL Roger, LAVERHNE Philippe, LEGUAY Aurélie, PARIS Jacky <u>Suppléant</u> : BOUTELEUX Alain
CC Pays de Bray	<u>Titulaire</u> : VERMEULEN France
CC Oise Picarde	////////////////////////////////////
CC des Sablons	////////////////////////////////////
CC des 4 Rivières	<u>Suppléant</u> : BUQUET Jean-Manuel

Absents excusés :

CA du Beauvaisis	<u>Titulaire</u> : DORIDAM Jacques, PIA Franck
CC Thelloise	////////////////////////////////////
CC Pays du Clermontois	////////////////////////////////////
CA Creil Sud Oise	////////////////////////////////////
CC Picardie Verte	////////////////////////////////////
CC Pays de Bray	<u>Titulaire</u> : DUDA Jean-Michel
CC Oise Picarde	////////////////////////////////////
CC des Sablons	<u>Titulaire</u> : LOGEAY Philippe
CC des 4 Rivières	////////////////////////////////////

Absents non excusés : DEBIL CAUX Victor, DE L'HAMAIDE Christophe, DELMAS Laurent, DUFLOT Martial, HEDIN Gérard, LEFEVRE Laurent, LEJEUNE Béatrice, PALANDRE Grégory, SCOMBART Jean-François, BRICHEZ Michèle, AUTIN Jean-Pierre, BELVAL David, DERUEM Frank, RAZACK Azide, LEFEZ Hervé, SOLEWYN André, PEAUCELLE Jérôme, CAUWEL Jean

Secrétaire de séance : GALLIEGUE Raymond

1- Approbation du compte rendu de la dernière réunion :

Le Conseil Syndical,

Après délibération, à l'unanimité,

DECIDE,

D'adopter après en avoir pris connaissance le compte rendu de la dernière réunion du 02/07/2024

2 - Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2025 :

Le Conseil Syndical,

Vu les articles L2312-1, L5211-36 et L3312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales rendant obligatoire le débat d'orientation budgétaire dans les E.P.C.I (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) de 3500 habitants et plus.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, annexé à la présente délibération

Après délibération, à 26 pour et 1 abstention (Mr Alain DEVOOGHT),

DECIDE,

De prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2025.

3 - Participations financières des EPCI aux compétences GEMAPI – 2025

Fin d'été chaque EPCI, les vice-présidents et l'ensemble des membres du bureau ont été informés qu'une hausse de la participation des EPCI serait à prévoir en 2025. Cette hausse est rendue nécessaire du fait de l'évolution de la structure depuis 2020 (actions et personnels) et de l'utilisation de la trésorerie sur les dernières années, qui a permis au SIVT de fonctionner avec un budget plus modéré.

Le Conseil Syndical,

Après délibération, à 26 pour et 1 abstention (Mr Alain DEVOOGHT),

DECIDE,

D'adopter le tableau des participations des EPCI (Etablissements Publics de coopération intercommunale) annexé à la délibération, qui s'élève pour l'année 2025 à la somme de 360 006€, soit une augmentation de 18% vis-à-vis des années antérieures.

4- Participations financières des EPCI aux compétences optionnelles – 2025

Le Conseil Syndical,

Après délibération, à l'unanimité,

DECIDE,

D'adopter le tableau des participations des EPCI (Etablissements Publics de coopération intercommunale) annexé à la délibération, qui s'élève pour l'année 2025 à la somme de 29 789.00€, et reste identique aux années antérieures.

5- Participations financières des EPCI au SAGE – 2025

Le Conseil Syndical,

Après délibération, à 26 pour et 1 abstention (Mr Alain DEVOOGHT),

DECIDE,

D'adopter le tableau des participations des EPCI (Etablissements Publics de coopération intercommunale) annexé à la délibération, qui s'élève pour l'année 2025 à la somme de 50 000€, identique à 2024.

6 - Demande de subvention à l'Agence de l'eau concernant l'animation rivière, restauration de continuité écologique, zones humides, ruissellement et CTEC/SAGE pour l'année 2025 :

Le Conseil Syndical,

Après délibération, à l'unanimité,

DECIDE,

De solliciter pour l'année 2025, dans l'attente de l'émergence du nouveau CTEC Thérain, une subvention, au taux maximal, auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, pour les 6 postes, dans le cadre de l'animation et l'assistance technique sur la vallée du Thérain.

7 - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour le lancement d'étude de restauration de la continuité écologique 2025 :

Le Conseil Syndical,

Afin de répondre favorablement aux demandes des propriétaires d'ouvrages sur l'ensemble du réseau hydrographique du bassin du Thérain pour le lancement d'étude de restauration de la continuité écologique

Après délibération, à l'unanimité,

DECIDE,

- D'autoriser Monsieur le Président à contractualiser avec les propriétaires dans le cadre de convention de maîtrise d'ouvrage et des prestataires dans le cadre des consultations publiques
- D'autoriser Monsieur le Président à solliciter des subventions au taux maximal, auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et de la Région Haut de France au titre des fonds FEDER.
- De donner tout pouvoir au Président pour l'exécution des décisions.

8 - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau et de la région Haut de France Pilote des Fonds FEDER pour les travaux de restauration de continuité écologique en cours en 2025 :

Le Conseil Syndical,

Afin de réaliser les travaux de restauration de la continuité écologique sur les ouvrages dont les projets de travaux sont ou seront autorisés en 2025, dont les ouvrages de GE plastic à Villers St Sépulcre, La Houssière à Blacourt et le Seuil de Montguilain à Goincourt.

Après délibération, à l'unanimité,

DECIDE,

- D'autoriser Monsieur le Président à solliciter des subventions au taux maximal, auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et de la Région Haut de France au titre des fonds FEDER.
- De donner tout pouvoir au Président pour l'exécution des décisions.

9 - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental de l'Oise pour les travaux de restauration de ripisylve et les travaux ponctuels et/ou d'urgence – année 2025 :

Le Conseil Syndical,

Après délibération, à l'unanimité,

Considérant qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux visant à restaurer la ripisylve sur des cours d'eau ou cette action n'a jamais été portée sur le réseau hydrographique du Thérain et qu'il faudra réaliser des travaux ponctuels et/ou d'urgence en 2025 sur l'ensemble des cours d'eau du bassin versant à proximité d'enjeu.

DECIDE,

- D'autoriser Monsieur le Président à solliciter des subventions au taux maximal, auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Conseil Départemental de l'Oise
- De réaliser les dits travaux et d'inscrire la dépense au Budget Primitif 2024

10 - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau et de la région Haut de France pour les travaux de mise en place d'aménagement hydro-écologique par la création de frayère sur le bassin de l'Avelon.

Afin de réaliser des travaux d'aménagements hydro écologiques sur l'Avelon permettant d'améliorer les débordements en période de crue dans le lit majeur et de diversifier les habitats.

Le Conseil Syndical,

Après délibération, à l'unanimité,

DECIDE,

- D'autoriser Monsieur le Président à solliciter des subventions au taux maximal, auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.
- De réaliser les dits travaux et d'inscrire la dépense au Budget Primitif 2024.

11 - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour la mise en œuvre de travaux de restauration de l'hydromorphologie du Ru de Cires à Uilly Saint Georges :

Afin de poursuivre la restauration du ru de Cires, des travaux d'aménagements hydro écologiques sur cet affluent en mauvais état

Le Conseil Syndical,

Après délibération, à l'unanimité,

DECIDE,

- D'autoriser Monsieur le Président à solliciter des subventions au taux maximal, auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.
- De réaliser les dits travaux et d'inscrire la dépense au Budget Primitif 2024.

12 - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour la mise en place de travaux de reprise hydromorphologique d'anciens seuils et petits ouvrages sur l'ensemble du réseau hydrographique du Thérain porté par le SIVT.

Lors des diagnostics de terrain réalisés en 2021/2022 sur l'ensemble du réseau hydrographique du Thérain, plusieurs vestiges de seuils en état de ruine ont été découverts. Afin de les mettre en sécurité et de supprimer leurs effets néfastes sur les cours d'eau (blocage des encombres, envasement), il est proposé d'intervenir en interne pour réaliser les études et travaux.

Le Conseil Syndical,

Après délibération, à l'unanimité,

DECIDE,

- D'autoriser Monsieur le Président à solliciter des subventions au taux maximal, auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.
- De réaliser les dits travaux et d'inscrire la dépense au Budget Primitif 2024.

13 - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour les travaux de restauration de zones humides en cours (Mouy, Laversines, St Paul, Therdonne, Saint léger en Bray, ...) et à venir.

Le Conseil Syndical,

Afin de répondre favorablement à la demande des communes propriétaires et propriétaires privés de zones humides sur l'ensemble du bassin versant du Thérain pour le lancement d'études et/ou de travaux de restauration des milieux aquatiques.

Après délibération, à l'unanimité,

DECIDE,

- D'autoriser Monsieur le Président à solliciter des subventions au taux maximal, auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.
- D'autoriser Monsieur le Président à contractualiser avec les propriétaires par la mise en place d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage.
- D'autoriser le Président à solliciter la participation financière des propriétaires conformément au plan de financement présenté dans la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage.
- De donner tout pouvoir au Président pour l'exécution des décisions.

14- Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental de l'Oise pour la mise en place de travaux de lutte contre l'érosion par ruissellement sur les territoires des EPCI (CCPB, CCPV, CCS et CC4R) couvert par le programme de travaux valant Déclaration d'Intérêt Générale.

Le Conseil Syndical,

Après délibération, à l'unanimité,

Afin de pouvoir mettre en place un programme d'actions de lutte contre le ruissellement (hors agglomération) sur les communes de la CCPB, la CCS, la CCPV et la CC4R sur la partie du bassin versant du Thérain.

DECIDE,

- D'autoriser Monsieur le Président à solliciter des subventions au taux maximal, auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Conseil Départemental de l'Oise
- De réaliser les dits travaux et d'inscrire la dépense au Budget Primitif 2024.

15 - Lancement d'un Programme d'Etude Préalable (PEP) à l'émergence d'un Plan d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) sur l'UH du Thérain.

La succession d'événements climatiques (inondations, coulées de boues) touchant notre région et plus spécifiquement notre bassin, nécessite de s'adapter et de trouver des solutions pour mieux les appréhender.

Ainsi, il est proposé dans les années à venir de faire émerger un PAPI, qui permet aux collectivités de structurer la démarche de prévention des inondations à l'échelle de bassins.

La mise en œuvre d'un PAPI, passe par deux étapes majeures : le Programme d'Etudes Préalables (PEP) au PAPI, dont la durée cible est de 24 mois et le PAPI lui-même pour sa mise en œuvre dont la durée peut aller jusqu'à six ans.

Le Conseil Syndical,

Après délibération, à l'unanimité,

DECIDE,

- D'autoriser Monsieur le Président à solliciter le préfet coordinateur de bassin via une déclaration d'intention pour officialiser la volonté de la collectivité de s'engager dans la démarche.
- D'autoriser Monsieur le Président à établir les pièces du dossier du PEP au PAPI.
- D'autoriser le Président à solliciter des subventions au taux maximal auprès des différents partenaires financiers pouvant intégrer le projet.

- De donner tout pouvoir au Président pour l'exécution des décisions.

16- Régularisations des frais du SAGE

Le Conseil Syndical,

Afin de régulariser les frais de :

- Fournitures administratives,
- Frais de carburant
- Frais de consommables (dont impressions)
- Loyer

Consommé par le SAGE du Thérain porté par le SIVT, il est demandé de régulariser à hauteur de 10 % les sommes acquittées par le budget GEMAPI sur le budget SAGE en fin d'année 2024.

Après délibérations, à l'unanimité,

DECIDE,

De donner pouvoir au Président pour l'exécution de la délibération

17- Remboursement des frais du personnel par le budget Ruissellement

Afin de régulariser les frais du personnel salaires et charges de Mr Ladrière pris en charge par le budget SIVT, il est demandé par le sgc de beauvais de réaliser cette opération :

Chapitre	Article	Désignation	Décision modificative
<i>Dépense Ruissellement</i>			
	628721	Remboursement de frais	44 878.55 €
		Salaires 32 333.34 € + charges 12 541.21 €	
<i>Recette SIVT</i>			
	708721	Remboursement de frais	44 878.55 €

En conséquence, il est demandé de faire un mandat de 44 878.55 € sur le budget Ruissellement et de faire un titre de 44 878.55 € sur le budget du SIVT

Le Conseil Syndical,

Après délibération, à l'unanimité,

DECIDE,

De donner pouvoir au Président pour l'exécution de la délibération

18- Remboursement des frais du personnel par le budget SAGE

Afin de régulariser les frais du personnel salaires et charges de Mr Collinet et Mme Rollé pris en charge par le budget SIVT, il est demandé par le sgc de beauvais de réaliser cette opération :

Chapitre	Article	Désignation	Décision modificative
Dépense SAGE			
	628721	Remboursement de frais	11 460.24 € €
		Salaire Denis 5 942.37 € + charges 1 447.49 €	
		Salaire Mélanie 3 009.68 € + charges 1 060.70 €	
Recette SIVT			
	708721	Remboursement de frais	11 460.24 €

En conséquence, il est demandé de faire un mandat de 11 460.24 € sur le budget SAGE et un titre de 11 460.24 € sur le budget du SIVT.

Le Conseil Syndical,

Après délibération, à l'unanimité,

DECIDE,

De donner pouvoir au Président pour l'exécution de la délibération

19- Attribution du MAPA d'accord cadre à bon de commande : « Etude lutte contre l'érosion des sols par ruissellement sur les bassins versants de l'Avelon, Petit Thérain et du Thérain amont

Le Conseil Syndical,

Après avoir eu l'ensemble des informations sur le MAPA d'études ruissellement et sur la décision de la commission d'ouverture des plis.

Après délibération, à l'unanimité,

DECIDE,

- D'autoriser Monsieur le Président à attribuer l'appel d'offre conformément à la décision de la COP.
- D'autoriser M. le Président à solliciter des subventions au taux maximal, auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.
- De donner tout pouvoir au Président pour l'exécution des décisions

Vie de la Vallée :

Présentation de l'ensemble des actions réalisées par les techniciens du SIVT depuis la dernière réunion.

Compte rendu des délégations d'attribution du Président :

N°	Date	Destinataires	Objet
23	26-juin	MAIRIE DE THERDONNE	Convention délégation maîtrise ouvrage signée
24	23-juil	CAB	Modalité transfère compétence ruissellement
25	09-août	DEPARTEMENT OISE	MO pour le projet Etudes volumes prélevables
26	21- août	Mairie Rothois	Courrier infos ruissellement
27	21- août	CA du Beauvaisis	Courrier infos ruissellement
28	02-sept	MAIRIE SAINTE GENEVIEVE	Invitation conseil municipal pour la révision du PLU
29	02-sept	TRESOR PUBLIC	Impôts locaux Fontenay Torcy
30	02-sept	TRESOR PUBLIC	Impôts locaux Sully
31	03-sept	Propriétaire moulin Milly	Courrier fuite du bief.
32	10-sept	Propriétaires ouvrages Thérain amont, petit Thérain et Avelon	Courrier demandant l'ouverture des vannes en hiver
33	16-sept	Région Haut de France	Lettre d'engagement d'aide Aqua
34	17-sept	Entente Oise Aisne	Courrier engagement dans le PAPI Oise
35	19-sept	Propriétaires Trye bresles	Courrier aux propriétaires pour reprendre l'entretien courant
36	29-sept	TRESOR PUBLIC	Retour publicité foncière Terrain Bokkelande
37	29-sept	PONCHON	Courrier concernant les travaux sur Ponchon
38	10-oct	AMEVA	Acceptation du départ de Tanguy Ladrière
39	10-oct	RAINVILLERS	Demande convention aménagement ZH
40	30-oct	Mme GUILLOT Jeannine	Convention travaux ruissellement
41	04-nov	MAIRIE DE RAINVILLERS	Réponse à un courrier de demande de prise en charge d'une ZH communale

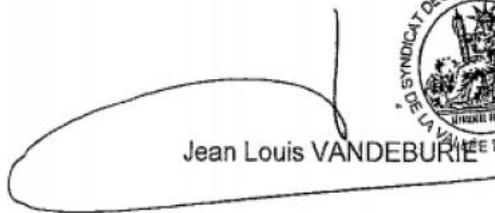
42	19-nov	RAINVILLERS	Réponse à une seconde sollicitation de prise en charge d'une ZH communale
43	21-nov	Commune de La Chapelle sous Gerberoy	Courrier sur la restauration de la continuité écologique
44	09-dec	Agriculteurs CCPV	Courrier demande de paiement solde des travaux de clôture.
45	13-déc	Entreprise	Notification marché de lutte contre le ruissellement à Escames.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les membres de leur participation et lève la séance à 20h15.

Copie certifié conforme

Bresles le 03 décembre 2024

Le Président


Jean Louis VANDEBURIE

